

DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DELEMARRE Arnold, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr MARION Michel, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe.

Etait absent excusé: Mr ROBIN Jean-Luc (procuration à Mme BLOT)

Secrétaire de séance : Nathalie ROUGET

La séance a été publique.

* * * * *

2014/0132 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 MAI

M. HEUDIER émet des réserves sur l'ensemble du compte rendu de la séance du 23 mai 2014. Le Maire lui demande, sans succès, d'évoquer les points contestés. Il lui propose à l'avenir de faire une note écrite précisant les demandes de rectification demandées, à inscrire éventuellement au compte-rendu de la réunion suivante.

Dans l'immédiat, le document rédigé par le Maire, seul responsable de sa rédaction, a été envoyé à la Préfecture, sa signature par la totalité des Conseillers n'ayant aucun caractère obligatoire.

SESSION EXTRAORDINAIRE

2014/0133 INTERVENTION B. HEUDIER

M. HEUDIER donne lecture de nombreux documents visant à contester le projet ELODIE, son bien-fondé, son coût et son financement, ses dispositions techniques (incendie, parking, voie d'accès,...), ses dépassements probables ; après une heure d'écoute, interrompue par quelques débats, le Maire lui fait observer que toutes ces contestations ont déjà été consignées dans des requêtes nombreuses au Tribunal Administratif, dont les demandeurs ont été déjà largement déboutés, avec une amende de 1 000 € à verser à la Commune. B. HEUDIER demande alors à ce qu'il soit procédé à un vote à bulletins secrets pour que le Conseil se détermine en séance sur l'interruption des travaux en cours et l'arrêt du projet.

Le Maire refuse ce vote considérant que le Conseil a déjà délibéré récemment sur la signature des marchés et le lancement immédiat des travaux (sans opposition d'aucun conseiller) et qu'il n'y a pas lieu de délibérer de nouveau sur cette affaire.

De plus ce vote n'est pas inscrit à l'ordre du jour, et il concerne aussi d'autres collectivités locales (CCSN, Pays, Région,...).

Enfin, les travaux sont intégralement prévus dans le budget 2014 (voté également sans opposition) ainsi que l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget.

Il confirme également que la pression / débit à la borne d'incendie concernant ELODIE (71 m³ d'après les mesures récentes de la Société HYDRELEC) permettra de satisfaire largement les exigences de la commission de sécurité (60 m³ / sous 1 bar).

Il confirme également que l'entreprise MORINI a bien précisé que les prestations techniques incluses dans son marché de voirie respecteront les normes demandées par la Commission de sécurité pour permettre l'accès des engins des pompiers pour la défense incendie.

Afin de répondre précisément aux questions posées par B. HEUDIER sur le projet, pour éviter à l'avenir des longs débats oraux, souvent imprécis, le Maire propose à B. HEUDIER qu'il fasse parvenir une liste de questions, même longue, sur les préoccupations techniques et financières concernant la réalisation et le fonctionnement ultérieur du bâtiment ELODIE, et des précisions sur le partenariat avec la CCSN.

2014/0134 SCI LE BOURG

M. HEUDIER demande si, avant l'achat de la maison de la Place du Marronnier, la Commune s'est renseignée sur la « légitimité » de la SCI le Bourg, propriétaire du bien. Le Maire confirme qu'il a fait confiance au notaire pour s'assurer de la capacité juridique de la SCI à signer la cession du bien. Il se renseignera toutefois auprès de ce dernier.

2014/0135 STATION DE TRAITEMENT

B. HEUDIER fait état de graves dysfonctionnements constatés sur la station de traitement, qui durent depuis plusieurs années, et de mauvais résultats d'épuration qui montrent son inadéquation au bon fonctionnement du réseau d'assainissement collectif.

Le Maire confirme que cette installation, qui « représentait en son temps la vitrine d'une technologie encore peu développée, dans le département » obtient des résultats mauvais, qui peuvent conduire à la « situation critique observée » (d'après le Service de l'Eau du Conseil Général de la Nièvre).

C'est pourquoi une visite sur le terrain a été organisée récemment avec le Conseil Général, qui a permis d'analyser la situation et de mettre en place un suivi rigoureux du fonctionnement.

Le Premier Adjoint rend compte des dispositions immédiates arrêtées (achat débitmètre, réparation du déversoir d'orage, nettoyage des bassins de décantation, achat d'un compteur de bâchée, remplissage journalier du registre des mesures,...) lors de cette visite, dont on peut espérer des retombées positives dans les semaines et mois à venir.

Il a été confirmé à cette occasion que la conception de la station n'était pas en cause, que sa dimension était adaptée à sa fonction, et que son exploitation directe par la Commune était préférable à une gestion déléguée au SIAEPA.

Le Conseil se félicite de cette prise de conscience – un peu tardive, comme le reconnaît le Maire – et remercie le premier Adjoint pour ses explications et son engagement à remettre rapidement la situation en ordre.

Le Conseil valide l'achat d'un compteur de bâchée à 498 € TTC à la Société HYDR'EAU PRO.

SESSION ORDINAIRE

2014/0136 ELODIE

Le Maire donne quelques informations sur le déroulement de l'opération ELODIE :

- SOCOTEC, le consultant acoustique AIDA et le maître d'œuvre ABW ont validé les matériaux utilisés en paroi (parpaings allégés 20 cm + enduit)
 - le Tribunal Administratif a débouté les 3 couples requérants qui avaient déposé une requête en référé suspensif pour l'arrêt des travaux du chantier ELODIE, et les a condamnés à verser à la Commune une somme de 1 000 €
 - le planning du chantier a été notifié aux entreprises : il prévoit la réception du bâtiment le 30 mars 2015
 - la Commune règlera finalement la totalité des travaux en TTC et se fera rembourser par la CCSN de sa partie HT ; elle récupèrera pour elle-même la totalité de la TVA, dont elle assurera seule le préfinancement (un seul original de chaque facture pour justification au Trésor)
 - le Maire régularisera la convention à prévoir avec la CCSN pour valider la participation de cette dernière de 599 036 € HT, conformément à la délibération déjà prise par le Conseil
 - une réunion a eu lieu le 27 juin à Decize avec P. WARNANT, son associé M. DAUBER, en présence de Nièvre Aménagement, afin de mettre en place une Direction des travaux plus ferme et plus réactive, et mieux préparée et organisée
 - une visite du chantier pour les élus de la Commune et de la CCSN sera organisée dès que la charpente aura été posée (novembre).
 - en réponse à son mail détaillé du 27 mai (disponible en Mairie), le Commandant ROSSIGNOL a répondu au Maire en « confirmant la procédure d'instruction des dossiers devant la sous-commission départementale ».
- Il rappelle notamment que « l'avis favorable donné au PC est assorti d'un certain nombre de prescriptions » et qu'il appartient au pétitionnaire de respecter les mesures demandées, dont la réalisation effective sera contrôlée par un organisme agréé à la fin des travaux, étant entendu que la Commission Sécurité émettra un avis favorable ou défavorable à l'ouverture au public de l'Etablissement à l'issue de la visite.
- Il n'a aucunement évoqué le débit de la borne à incendie, ni les caractéristiques de la voie d'accès, ni la plateforme de retournement,...
- la Société HYDRELEC a procédé le 11 juin à l'inspection des 13 poteaux d'incendie de la Commune : la borne localisée au coin de l'impasse du Bourg garantit un débit de 71 m³ / h sous un bar, avec un débit maximum de 75 m³ (largement supérieur aux 60 m³ demandés par le SDIS)
 - l'entreprise MORINI a confirmé que « la voie de service respectera les prescriptions demandées par la sous-commission », elle ajoute que « si nécessaire un essai de portance sera réalisé en fin de chantier »
 - Madame la Préfète a envoyé le 20 décembre 2013 une réponse à B. HEUDIER à son courrier du 24 octobre 2013 lui confirmant que « la Commune reste souveraine quant aux projets qu'elle souhaite mettre en œuvre sur son territoire » et que « ses services ont été informés de ses inquiétudes et seront attentifs aux différentes procédures en cours et à leur légalité ».

2014/0137 ECOLE / TAP

- Le Conseil d'Ecole réuni le 26 juin 2014 a fait apparaître que :
 - la rentrée scolaire s'effectuera avec au moins 56 élèves prévus à ce jour (57 l'an dernier), mais peut être un peu plus (plusieurs attentes en Très Petite Section)
 - des travaux d'aménagement et d'entretien sont souhaitables à Sougy : marquage au sol de la cour (cantonniers ? SIGNANET ?), rénovation des WC extérieurs + barrière, barrière à la place du trou du grillage près du préau, grille cour, porte manteaux, chauffe-eau, porte bibliothèque, photocopieuse, élagage tilleul, marches et rampe d'escalier
 - il faut laver les tables tous les jours
 - faire une opération de maintenance du dispositif informatique (accès WEB, voir Ecole Numérique Rurale ?).

- Les parents continuent à inscrire massivement les enfants aux TAP, mais désormais avec une préférence pour les activités sportives, et une baisse forte de fréquentation de l'aide aux devoirs.

Une réunion du Comité de Pilotage des TAP a été tenue le 5 juin et a permis de faire le bilan de l'année écoulée, et aussi de préparer l'année 2014 / 2015 ; a priori les activités actuelles donnent satisfaction et seront conservées : l'aide aux devoirs évoluera vers un accompagnement scolaire plus personnalisé ; des activités pêche, faune sauvage, photographie, atelier de peinture seront ajoutées début 2015.

Une modification des groupes interviendra, après une nouvelle enquête auprès des parents.

La CAF s'est désormais engagée – sous certaines conditions que la Commune pourra respecter – à verser à la Commune 0,50 € par élève et par heure d'animation (soit 3 000 € environ pour l'année).

2014/0138 VILLAGE AVENIR

Le Maire fait circuler des documents remis par D. MARINGE qui décrivent le scénario qui lui a paru optimal pour tirer au mieux parti des locaux de l'opération « Maison du Marronnier », valoriser au moindre coût le programme, et donc réduire au mieux le « temps de retour » des emprunts.

Il est possible de réaliser trois logements :

- un T4 (trois chambres) de 81,27 m² permettant un loyer mensuel de 432 €
- un T2 (une chambre) de 53,70 m² permettant un loyer mensuel de 308 €
- un T3 (deux chambres) de 65,80 m² permettant un loyer mensuel de 350 €.

Le montant total des travaux s'élèverait à 296 000 € HT, ce qui conduira à un temps de retour de 13,5 ans avec 40 % de subventions de la Région (30 % + 10 % si label thermique).

Le Conseil fait observer que deux logements plus « confortables » et à rez-de-chaussée seraient peut être plus appropriés. Le Maire fait observer que :

- l'exploitation des combles améliore significativement la rentabilité de l'opération (3 loyers au lieu de 2)
- le découpage du jardin en trois espaces privatifs ne pose pas de problème particulier, chaque logement pouvant disposer en plus d'un abri pour ses outils et son matériel
- la gestion des 3 logements au lieu de 2 ne sera pas plus compliquée
- les logements disposent de parking devant chez eux

- le coût des travaux (estimation confortable, proche de 1 500 € / m² !) permet de retenir une isolation donnant accès à la subvention supplémentaire de 10 %
- le T4 peut parfaitement convenir à N. PERIOT et le T3 à Mme PUZENAT ; quant au T2, il se louera certainement très facilement.

Le Conseil souhaite toutefois que la solution d'un programme limité à 2 logements de plein pied fasse l'objet d'une estimation et d'une simulation financière en fonction des loyers attendus.

Le Conseil valide ces options pour la réalisation d'un APD et d'une estimation plus précise.

Le Maire informe par ailleurs le Conseil de l'accord donné par la Région à la constitution du dossier jugé « complet » pour une demande de subvention : la visite prévue de l'ingénieur Conseil de la Région le 30 juin à Sougy, en présence de Mme MARINGE, permettra de confirmer et d'affiner les dispositions précitées.

2014/0139 SQUARE CENTRE BOURG

Le Maire informe le Conseil de ce que les lycées de Challuy et Sermoise sont en congés scolaires. Il reprendra donc contact avec eux en septembre afin de discuter d'une éventuelle intervention conception / réalisation du square du centre bourg. Les plantations d'arbres et d'arbustes interviendront en octobre.

Entre temps, les cantonniers pourront réaliser le parking et le muret, et restaurer le grand mur. La Commission urbanisme se saisira d'une nouvelle offre à obtenir pour l'aire de jeu (budgétée).

La recherche d'un décorateur / artiste pour réaliser la fresque sur le mur de la salle Récréative et du préau se poursuit...

2014/0140 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

- Le découpage du Département auquel réfléchit le Conseil Général s'articule autour de 5 territoires : Nevers / Agglo, Morvan, Nivernais Central, Val de Loire et Sud Nivernais.

- Le Pays Nevers Sud Nivernais négocie l'adhésion des Communautés de Communes au SCOT en cours d'élaboration : a priori celles de la Machine / St-Léger et Fours devraient rejoindre ; les autres sont plus difficiles à convaincre... mais l'objectif reste un seul SCOT pour tout le Sud Nivernais (en dehors du SCOT de l'Agglomération de Nevers).

- Acquisition d'un bateau promenade de 12 personnes (sans permis), location environ 250 € / forte participation financière du programme Leader (Europe) / livraison été 2015.

- Le projet « bois énergie » INGEWATT avance (déroulage peupliers, pellets, granulés, serres, plateforme forestière,...).

- Un brevet « étanchéisation du bois » a été acquis par la CCSN pour lancer un projet pilote de fabrication de menuiseries (fenêtres).

- Création d'un closter : biomasse-vallée.com.

- Géocaching : 21 caches disséminées sur le territoire de la CCSN.

- Golf : l'Espace découverte (3 trous) sera inauguré début juillet.

- Travaux Jonction : ils avancent bien.

- Gazéification Charbon Lucenay : le dossier devrait se refermer rapidement...

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : la loi prévoit que 25 % des Conseils Municipaux représentant 20 % de la population peuvent s'y opposer. Ce sera certainement le cas à la CCSN et c'est bien préférable...
- La modification des statuts acceptée par le Conseil a été adoptée le 23 juin.
- EPIC Decize Confluence : élection prévue le 1^{er} juillet 2014.

2014/0141 **SIOM**

- La commission « finances » s'est réunie le 3 juin et a évoqué de nombreux sujets de gestion : mise au carré des congés (fractionnements abusifs), RTT fantaisistes, congés d'été, heures supplémentaires abusives, réunion du personnel avec le bureau, contrôle du tri (sacs noirs), 4 départs non remplacés d'ici fin 2014, nouveau camion bi ok, IZUSU en Centre-Ville, tournées à un ripeur (containers individuels), baisse recours à Solidarité 58, accès déchetterie, extension bureaux, ...
- La situation financière à mi 2014 est satisfaisante.
- Le Comité Syndical s'est réuni le 4 juin et a validé plusieurs des points précédents ; il a adopté le règlement intérieur.
- Il se confirme que la nouvelle gouvernance (Président + Directrice) du SIOM est très organisée et efficace. Il semble par contre que ce soient toutes les tâches administratives qui soient à reprendre, plus que le dispositif opérationnel qui fonctionne correctement.
- La personne qui a déposé les ordures au container du terrain de foot a été identifiée : une visite lui sera faite.

2014/0142 **RECRUTEMENT CANTONNIER**

Le Maire distribue une « définition de poste » pour la recherche de l'Agent d'Entretien que la Commune a décidé de recruter pour remplacer S. CHEMINEAU qui part en retraite.

Il commente les critères sur lesquels pourraient être appréciés les candidats (profil personnel, technique, etc...).

Cette fiche de poste sera envoyée aux candidats, avec les documents d'accompagnement (règlement intérieur, fiches annexes).

La Commune a déjà reçu une dizaine de candidatures spontanées dont certaines très valables et plusieurs émanant d'habitants de Sougy.

Une diffusion plus large (Pôle Emploi, presse) apportera sans doute des dizaines de candidatures, qui se révéleront finalement inappropriées (priorité de recrutement à un sougyçois).

On se contentera donc d'un appel à candidature sur le site Internet de la Commune et éventuellement dans les boîtes aux lettres.

Il faudra par contre voir avec la Préfecture et le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale d'une part si une publicité du poste est obligatoire, et d'autre part si un contrat de droit privé (CDD éventuellement suivi d'un CDI) est possible, ce qui serait sans doute préférable (le CDD étant par contre dissuasif pour les candidats sérieux disposant actuellement d'un emploi...).

Les Commissions Voirie et Urbanisme examineront durant l'été les candidatures "sur papier" et noteront les différents candidats.

Le bureau des Adjointes, avec le renfort de F. CARN et J. PANNETRAT, recevront les candidats qui auront été présélectionnés, pour proposer un recrutement au Conseil.

Le contrat sera décidé en septembre (ou octobre), le temps de faire les vérifications précitées et d'observer si le recrutement se confirme nécessaire après 3 mois passés avec 1,5 cantonnier.

2014/0143 CCAS

Le Maire informe le Conseil de l'élection du Vice-Président du CCAS, qui s'est réuni le 13 juin 2014 : Jacky PANNETRAT a été élu par 7 voix contre 5 voix à Anne-Marie CHAGNY.

Le Maire prend note à ce sujet de ce que J. PANNETRAT n'avait pas été désigné comme candidat par le précédent Conseil, comme cela a été inscrit dans le compte-rendu : il avait noté par erreur cette désignation et s'en excuse auprès des Conseillers (ceci étant sans incidence sur le résultat du vote).

Par ailleurs, le CCAS a maintenu la décision de repousser tous les deux ans de un an – jusqu'à 70 ans – le bénéfice des colis et du repas dont bénéficient les anciens.

2014/0144 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire rappelle à B. HEUDIER l'urgence de fournir quelques noms à rajouter à sa propre liste pour envoi à la Direction Générale des Finances Publiques, qui désignera les candidats retenus pour la Commission des Impôts Directs.

2014/0145 SITE INTERNET

Un premier contact a été pris avec ItiConseil : une analyse plus approfondie sera faite durant l'été dont les conclusions seront examinées en Commission en septembre.

2014/0146 REVISION PLU

La rédaction du dossier d'enquête publique est en cours avec l'aide du CAUE. Il sera présenté au Conseil en septembre.

2014/0147 ROYAL RABAT

Les repreneurs ont confirmé l'accord de leur banquier. Il reste à vérifier que le matériel et les équipements à reprendre par la Commune sont fonctionnels. Le Maire préparera un bail pour la location des locaux et un autre pour la location du matériel et des équipements, aux conditions déjà validées par le Conseil. Ces baux devraient être signés avant le règlement de l'acquisition du matériel et des équipements.

Par ailleurs, le Maire prendra contact avec la Caisse d'Epargne pour savoir si le matériel et les équipements pourraient faire l'objet de saisie en cas de procédure entre la Caisse d'Epargne et l'exploitant précédent. Il s'efforcera de savoir si le prix d'acquisition, déduction faite des

dettes de l'exploitant précédent, couvrent les engagements auprès de la Caisse d'Epargne, ce qui éviterait une éventuelle procédure s'il n'y a pas d'autres créanciers privilégiés.

2014/0148 FESTI'SOUGY

Les arrêtés de circulation pour la fête du 28 juin ont été pris et les dispositions logistiques arrêtées (ouvertures salles, WC, trousse premier secours, barnums,...). Un parquet a été trouvé à des conditions de location acceptables.

2014/0149 ASSOCIATIONS

Une réunion Inter-Associations tenue le 14 juin a montré la vigueur et la réactivité du milieu associatif. Une place particulière sera donnée aux Associations dans le prochain « Petit Monde de Sougy » pour qu'elles précisent leurs activités et leur organisation.

Quelques petits travaux sont à réaliser (terrain de boules, atelier Arc en Ciel,...).

Une journée des Associations sera organisée le samedi 4 octobre, avec un déjeuner collectif.

2014/0150 GENS DU VOYAGE

La Préfecture organisera une « démarche rationnelle et consensuelle » pour l'accueil des gens du voyage (sur la base d'un « tour de rôle » volontaire). Plusieurs Communes ont heureusement déjà manifesté leur intérêt pour cette solution... Sougy n'est pas bien placée pour s'intégrer spontanément dans cette nouvelle organisation !

2014/0151 FPIC

Le Maire informe la Commune de ce que la contribution 2014 au FPIC se limitera à 3 147 € contre 5 815 € en 2013. C'est une bonne nouvelle, car cette contribution était annoncée en très forte augmentation (doublement !).

2014/0152 ASSAINISSEMENT

Parallèlement aux études de la Commune en cours à Nièvre Ingénierie, sur l'extension du réseau aux secteurs du Parnat / Carnat / Mouille et de Tinte / le Cloître, le Maire a demandé à BSS des informations sur son dispositif d'assainissement, pour voir si une synergie est intéressante pour les deux parties.

Le Maire présente par ailleurs les documents de Nièvre Ingénierie relatifs à la recherche du secteur Tinte / le Cloître (documents arrivés ce jour et consultables en Mairie).

Un seul des scénarios (Tinte seulement) paraît compatible avec un maintien approximatif du prix de l'eau assainie, les deux autres (Tinte / le Cloître et transfert vers le Carnat) n'étant financièrement pas compatibles sans doublement du prix de l'eau assainie.

Hors les contraintes techniques (passage de canalisation entre des particuliers, (implantation d'un poste de relèvement), l'implantation d'une mini station poserait sans doute des

problèmes importants. Le dossier doit donc être analysé de près avec les habitants et Nièvre Ingénierie en septembre.

2014/0153 FUSION DE COMMUNES

Le Maire confirme que les Communes contactées par le Maire de Decize pour une éventuelle fusion de Communes ont toutes décliné – dit-on – la proposition, sans explications particulières.

Par ailleurs, le Maire a envoyé au Maire de Decize, comme convenu au dernier Conseil, un courrier détaillé expliquant les raisons – chiffrées et autres – pour lesquelles le Conseil Municipal de Sougy ne souhaite pas donner suite à sa proposition.

2014/0154 RESTRICTION D'EAU

La Nièvre est touchée par la sécheresse, et de nombreuses Communes sont placées en « vigilance » ou en « alerte renforcée ». Sougy-sur-Loire ne subit pas actuellement de restrictions, ce qui n'empêche pas les habitants d'utiliser raisonnablement de cette facilité.

2014/0155 CIRCULATION PLACE DU MARRONNIER

Le cabinet SAFEGE enverra un plan de circulation prévoyant la mise en sens unique des deux barreaux de la Place du Marronnier. Après visite sur le terrain, c'est la solution qu'il recommande, plutôt que la mise en place d'un sens prioritaire sur le barreau "montant". Elle est moins dangereuse plus "lisible", plus fluide, et supprime les conflits de circulation. Le sens unique devant l'abri bus réservera une exception aux gros engins (agricoles notamment).

La Commission voirie examinera cette option et proposera une décision au Conseil en septembre.

2014/0156 TRES HAUT DEBIT

Le Président de « Nièvre Numérique » (nouvelle appellation de NIVERLAN) a confirmé au Maire qu'un plan de développement du « très haut débit » est prévu dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Nièvre. L'initiative (privée) débutera en 2014 par Nevers, puis continuera sur l'Agglomération et la Commune de Marzy. La première phase (2012-2018) prévoit le raccordement de 50 % des foyers sur 5 ans (2017). Mais le besoin de financement public de ce programme pour les 300 communes nivernaises est de 206 millions d'euros, ce qui rend le déroulement du programme assez incertain...

Dans l'immédiat la Commune de Lormes sert de projet pilote pour une première expérimentation, avec un projet de 1,2 M€... pour 1 300 foyers de particuliers (environ 1 000 € par foyer !). Cette opération permettra de valider les choix techniques, et surtout d'identifier les usages attendus, pour « savoir ce qu'on va faire avec ce progrès ».

Il reste bien sûr possible pour la Commune de Sougy de financer un raccordement en fibre optique de la salle du Conseil (proche de l'auto commutation) et éventuellement de l'Espace Numérique. Mais le Conseil pense que ce « progrès » serait inutilement coûteux pour une utilisation finalement très limitée...

2014/0157 CENTENAIRE DE LA MOBILISATION 14 / 18

Une sonnerie du tocsin et un vin d'honneur devront être organisés le 2 août 2014 à 16h30 pour célébrer le centenaire de l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914.

Il est recommandé de faire à cette occasion un peu de communication – notamment aux jeunes générations – sur la mobilisation et sur la fonction du tocsin.

2014/0158 MOTION AMF

Le Conseil donne son accord au soutien de la motion proposée par l'AMF pour « alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la bonne mesure des dotations de l'Etat ».

2014/0159 SOUGY ECOUTE

Le Comité SOUGY-ECOUTE s'est réuni le 24 juin et a noté les points suivants :

- dépôts "sauvages" dans la poubelle de la cantine : l'intéressé a été averti
- dépôts "sauvages" au container du stade de foot : le container sera remonté près de la salle des Varennes et redescendu par les cantonniers chaque fois que nécessaire pour le ramassage pas le SIOM
- chevaux Mlle ROUX : les membres de la Commission n'ont eu aucun écho particulier
- l'entreprise VITTOZ a procédé aux plantations sur la Place du Marronnier. Il faudra procéder à un arrosage abondant
- VC1 : le traitement des bas-côtés à La Mouille a été réalisé par EUROVIA
- déchets verts : le problème revient régulièrement / voir si on peut faire un enclos fermé, ouvert le samedi matin pendant deux heures sous le contrôle d'un cantonnier / voir avec M. LABORDE (Devay) s'il serait preneur des déchets broyés / voir avec Présidente du SICTOM d'Avril ce que deviennent leurs déchets verts broyés
- arrêt de bus scolaire à Barbette : voir si on peut organiser l'arrêt à la Cheminée (distance 1 km ?) / voir avec GONIN si on peut arrêter le bus côté nord ?
- repas à domicile : l'association les Minimes peut livrer des repas à 6,70 € (confirmation au Maire par le Président LEBRAS). Le Maire informera M. et Mme PIGUEL
- panneau « STOP » à l'Ouche Poulet (pour réduire la vitesse) : à étudier. Mais voir aussi la réduction de vitesse sur la route de l'Hautjeandiot
- chien errant M. GRISARD Pierre : courrier à faire par le Maire
- bourrelets entrée bourg : relancer EUROVIA
- SIGNANET : signalisation posée ce jour... !
- Circulation de la Place du Marronnier : voir priorité sur tronçon montant ? problème pour les engins agricoles.

2014/0160 NOUVELLES RURALITES

Le Président du Conseil Général prend une part importante dans la bataille pour la défense des « Nouvelles Ruralités » organisée conjointement avec le Cher, la Creuse et l'Allier. Un appel a été fait le 27 mars 2014 et une réunion en présence de deux Ministres s'est tenu le 5 juin à Nevers (600 délégués, 35 départements), à l'occasion de laquelle une déclaration pour

une reconnaissance des territoires ruraux et du rôle des Départements a été transmise au Gouvernement.

Le Maire rappelle au Conseil qu'il s'agit là d'un problème très important pour l'avenir de nos territoires, dont l'identité et l'attractivité sera sans doute mise à mal par les dispositifs en cours de mise en place concernant l'organisation administrative du pays (Région, Départements, Pays, Communautés de Communes).

2014/0161 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS

- Le Pays a travaillé sur le « Contrat Local de Sécurité » abordant plusieurs sujets : offre de santé, lien avec les hôpitaux, logement, habitat indigne, problème de mobilité, prévention.
- Le Pays, travaille également sur Natura 2000 (dont la zone d'application comporte Sougy-sur-Loire). Des crédits non négligeables sont affectés aux mesures agroenvironnementales (2,3 M€ pour la zone d'Imphy / Decize et 1,15 M€ pour les Amognes) concernant les projets proposés par les agriculteurs.
- La préparation du SCOT sera accompagnée de la démarche « projet de territoire » qui a été présentée le 18 juin.

2014/0162 IAT

Le Maire a décidé, après consultation des Adjointes, de l'attribution des primes IAT pour le premier semestre, dont le montant global reste dans l'enveloppe prévue au budget. Il donne la répartition aux conseillers.

2014/0163 CLUB DE FOOT « FILLES »

Le Maire fait part de la constitution prochaine probable d'une équipe de foot « filles » organisée par Eloïse ROBIN.

Le Conseil se félicite de cette initiative à laquelle il apportera son soutien.

Le Maire prendra contact avec E. ROBIN pour étudier les modalités administratives de ce soutien : aide à la création d'une Association ?, relation avec le RSS (s'il existe encore ?), utilisation du terrain et des locaux de la salle des Varennes (assurance...).

2014/0164 RENOUELEMENT DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Conseil renouvelle son accord pour le renouvellement des permis de voirie accordés à Orange pour autoriser l'occupation du domaine public routier de la Commune.

2014/0165 AIRSOFT / STAN

Le Maire fait part de la réussite de l'opération « air soft », organisée par la nouvelle Association « STAN » (Squad Tactique Airsoft Nivernaise), qui s'est déroulé dans des conditions très satisfaisantes à Tinte, avec une participation de 130 joueurs. Il est à noter particulièrement le respect parfait de la discipline et de la sécurité qu'ont obtenu les organisateurs.

2014/0166 TRAVAUX CENTRE EQUESTRE

Le Maire fait part au Conseil de la demande – récurrente – de travaux, émise par Mlle GUIOLLET, concernant la carrière externe et le manège couvert du Centre Equestre. Le Maire fait observer que des sommes importantes ont été consacrées depuis des années sur la réalisation de nouveaux équipements et la maintenance de Maison Rouge (et récemment encore dans le logement, près de 20 000 €). Le 1^{er} Adjoint (et/ou le 4^{ème} Adjoint) ira sur place évaluer le bien-fondé de la demande et en mesurer les conséquences financières.

2014/0167 LISTES ELECTORALES

Le Conseil donne son accord pour que René BRISSON et Christiane HARLAUT, soient proposés à la Préfecture (qui choisira) pour intégrer la Commission de contrôle des listes électorales (au côté de Robert COULON déjà désigné par la Procureur).

2014/0168 CHEVAUX CLUB ROSIERES

Le Maire fait part au Conseil d'une visite faite aux chevaux stationnés à l'Usage, conjointement avec la Gendarmerie, suite à une demande du Procureur (alerté par une Association). Rien de particulièrement notable n'a été relevé (approvisionnement en eau, fourrage) et seul un vieux cheval est un peu maigre. Donc en attente des suites (rapport vétérinaire ?).

2014/0169 SPANC

Il semble que les installations individuelles « à problème » peuvent bénéficier de subventions de l'Agence Loire-Bretagne (à hauteur de 50 % avec un plafond de 8 000 €). Mais il faut convaincre le SIAEPA d'étudier cette possibilité et de signer une convention avec l'Agence (car c'est le SIAEPA qui assure le montage et le suivi des dossiers) : démarches en cours par les délégués pour convaincre le Président...

Par ailleurs, le SPANC a bénéficié d'une subvention de 50 % pour le contrôle des installations individuelles d'assainissement déjà faites, qui a été facturé 70 € aux particuliers : la Commune préviendra tous les intéressés pour qu'ils récupèrent les 35 € qui leur sont dus.

2014/0170 EFFRACTION LOCAL TECHNIQUE

La porte du hangar technique a de nouveau été fracturée. Mais l'alarme sonore a dû dissuader les cambrioleurs, qui n'ont emporté qu'un taille haie. Le Maire a déposé plainte à la Gendarmerie. Il faudra sans doute évaluer l'intérêt d'installer une caméra face à la porte.

2014/0171 BORDS DE LOIRE

Le Conseil donne son accord à l'installation de deux tables de pique-nique (à réaliser par les cantonniers) et une corbeille pour inciter les visiteurs à s'installer à l'extrémité Est de la

promenade de bords de Loire à Tinte au bout de la D 262 (et les dissuader de se mettre immédiatement en arrivant sous les fenêtres du logement situé en bord de Loire).

QUESTIONS DIVERSES

- Vente de matériel du Conseil Général : a priori aucun intérêt
- Drainage parcelles du GAEC des Pierres : accord du Conseil
- Archives de la Commune : recollement à faire pour le 1^{er} septembre 2014
- Installation d'un miroir au pont SNCF de Tinte : accord du Conseil
- Livraison de repas à domicile : voir la possibilité d'un arrangement avec l'hôpital de Decize par l'intermédiaire de la Commune de la Machine
- Motion de l'UAMM sur la réforme territoriale et le projet de supprimer des Départements : le Conseil approuve
- Bases exonérées dans le rôle des taxes foncières : dossier disponible en mairie
- Commission Départementale de la Coopération Intercommunale : la nouvelle Commission a été installée
- Journal «Le Petit Monde de Sougy» : réunion de la Commission communication programmée début juillet pour une sortie du journal le 14 juillet
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : il est disponible sur un site consultable en mairie
- La DGF notifiée à la Commune est conforme au budget voté en mars 2014
- Le chantier des 4 candélabres de l'Ouche Poulet démarrera le 11 août 2014
- PC L. BONDOUX : en bonne voie à la DDT
- CGFPT : élections faites pour le renouvellement du Conseil d'Administration
- C. CALENCA : toujours aucune réponse (élagage chez sa voisine)
- Chantier « Compagnons ERDF » : visite Cossaye le 24 juin (pénibilité réelle des employés !)
- Arrêtés de nomination des 4 Adjoints : disponibles en mairie
- Arc en Ciel : installation programmée fin juillet
- Comptes rendus du Conseil Municipal : ils seront mis en ligne par K. FALLET
- G. GORCE : effort de réflexion collective sur la « confiance en la Politique »
- Association Louis CONLOMBANT : soutien du Conseil pour que la famille LIORET puisse accueillir des enfants
- Accident de travail de 7 jours de Sylvie DE SOUSA (hématome pouce)
- Association AVEC : poursuite des discussions
- CCSNB : rendez-vous pris en mairie le 18 juillet 2014.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

Délibérations numérotées 2014/0132 à 2014/0171